

Délibération

n° 2026-35

Objet : Désignation des représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics affiliés au sein des commissions administratives paritaires (CAP) de catégorie A, B et C et de la commission consultative paritaire (CCP) placées auprès du cdg69

Séance du : 06 juillet 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 30 juillet 2026 **Secrétaire de séance :** Sébastien ARCOS

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	27	0	4	4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
LAFOND Peggy	X			
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
BRUNEAU Nathalie	X			
ARCOS Sébastien	X			
STARON Catherine	X			
TISSOT Philippe	X			
PARLIER Frédérique	X			
POISSON Didier	X			
BONNEFOY Mireille	X			
JAL Jean-Philippe	X			
BOUDJELLABA Mohamed	X			
MALOSSE Daniel	X			
NELIAS Agnès	X			
GALLET Christian	X			
SOTTON Sylvain	X			
BONNEFOUX Richard	X			
MAMET Marc	X			
MATHON Patrick	X			
MOUYON Thomas	X			
ASTIER Benoit	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
COMBET Damien	X			
DUTHEL Gilles	X			
MENICHON Jacky	X			

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
CADORET Rémy	X			
BOCQUET Jonathan				X
JOINT Bastien			X C. STARON	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
EL FALOSSI Messaouda			X M. PUBLIÉ	
PUBLIÉ Martine	X			
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
BENCHARAA Myriam			X C. VOISIN-MOULINIER	
VOISIN-MOULINIER Catherine	X			
CHAPOT Pascale				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
ODO Xavier			X P. LOCATELLI	
PACCAUD Mickael				X
CRUZ Sophie				X

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Les CAP et la CCP placées auprès du cdg69 sont présidées par le Président du cdg69 ou son représentant et comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics et des représentants du personnel. Chaque titulaire a un suppléant.

Conformément à l'article R.262-19 du Code général de la fonction publique (CGFP), les représentants des collectivités et des établissements publics au sein des CAP placées auprès du Centre de gestion, sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration parmi les élus des collectivités et établissements publics affiliés.

Conformément à l'article R.272-11 dudit code, les représentants des collectivités et établissements au sein de la CCP placée auprès du Centre de gestion, sont désignés selon les mêmes modalités.

Les désignations doivent respecter la proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe.

Le nombre des représentants des collectivités, comme celui des représentants du personnel, est fixé au regard de l'effectif des fonctionnaires relevant des différentes commissions.

Ce nombre a été déterminé au 1^{er} janvier des dernières élections professionnelles, soit au 1^{er} janvier 2022. Il restera le même après les prochaines élections professionnelles qui seront organisées le 10 décembre 2026. Compte-tenu des effectifs, chaque instance comporte 8 sièges.

Suite à l'élection du nouveau conseil d'administration, il convient de pourvoir l'ensemble de ces sièges, en respectant la proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe au sein de chaque CAP et de la CCP.

Afin de faciliter l'organisation et le fonctionnement des CAP et de la CCP et compte-tenu des volumes de dossiers constatés dans ces instances lors du mandat précédent, il est proposé de désigner les mêmes représentants des collectivités en CAP A, CAP B et CCP. Les séances de ces trois instances seront bien entendu organisées en continuité.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles R.262-18, R.262-19 et R.272-11,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les principes ci-dessus pour le fonctionnement des CAP et de la CCP ;

Article 2 : de désigner dans chaque instance les représentants des collectivités et établissements publics affiliés comme suit :

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE – CATEGORIE A	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAFOND Peggy Conseillère municipale de Gleizé Présidente	STARON Catherine Maire de Vourles
MOUYON Thomas Adjoint au Maire de Jonage	GRANGE Charlotte Maire de Lissieu
BRUNEAU Nathalie Adjointe au Maire d'Ecully	MALOSSE Daniel Maire de Vaugneray
MATHON Patrick Adjoint au Maire de Genas	BLANC Anne-Catherine Conseillère municipale de Mornant
DUPLAN Fabrice Adjoint au Maire de Chaponost	MAMET Marc Maire de Feyzin
VIDALOT Jean-Luc Conseiller municipal d'Oullins-Pierre-Bénite	BONNEFOY Mireille Maire de Sérézin-du-Rhône
BERAL Agnès Adjointe au Maire de Brignais	PEYROUX Jean-François Conseiller délégué de Craponne
DUTHEL Gilles Vice-Président de la CAVBS	BONNEFOUX Richard Maire d'Ampuis

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE – CATEGORIE B

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAFOND Peggy Conseillère municipale de Gleizé Présidente	STARON Catherine Maire de Vourles
MOUYON Thomas Adjoint au Maire de Jonage	GRANGE Charlotte Maire de Lissieu
BRUNEAU Nathalie Adjointe au Maire d'Ecully	MALOSSE Daniel Maire de Vaugneray
MATHON Patrick Adjoint au Maire de Genas	BLANC Anne-Catherine Conseillère municipale de Mornant
DUPLAN Fabrice Adjoint au Maire de Chaponost	MAMET Marc Maire de Feyzin
VIDALOT Jean-Luc Conseiller municipal d'Oullins-Pierre-Bénite	BONNEFOY Mireille Maire de Sérézin-du-Rhône
BERAL Agnès Adjointe au Maire de Brignais	PEYROUX Jean-François Conseiller délégué de Craponne
DUTHEL Gilles Vice-Président de la CAVBS	BONNEFOUX Richard Maire d'Ampuis

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE – CATEGORIE C

TITULAIRES	SUPPLEANTS
POISSON Didier Conseiller municipal de Meyzieu Président	GOUGNE Yves Maire de Beauvallon
CLOP Elyane Adjointe au Maire de Vourles	ZANNETTACCI Pierre-Jean Maire de L'Arbresle
ASTIER Benoît Adjoint au Maire de Francheville	COMBET Damien Président de la CC de la Vallée du Garon
GRANGE Charlotte Maire de Lissieu	PANSIOT Nathalie Maire adjoint de Simandres
MAIGRE Denise Maire adjointe d'Ecully	MENICHON Jacky Président de la CCSB
Matthieu KALITA Conseiller municipal délégué STE FOY LES LYON	FOULON Emmanuelle Adjointe au Maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
TISSOT Philippe Maire de Pollionnay	NELIAS Agnès Maire d'Yzeron
DESCHANEL Catherine Maire adjoint de Ternay	MATHON Patrick Adjoint au Maire de Genas

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAFOND Peggy Conseillère municipale de Gleizé Présidente	STARON Catherine Maire de Vourles
MOUYON Thomas Adjoint au Maire de Jonage	GRANGE Charlotte Maire de Lissieu
BRUNEAU Nathalie Adjointe au Maire d'Ecully	MALOSSE Daniel Maire de Vaugneray
MATHON Patrick Adjoint au Maire de Genas	BLANC Anne-Catherine Conseillère municipale de Mornant
DUPLAN Fabrice Adjoint au Maire de Chaponost	MAMET Marc Maire de Feyzin
VIDALOT Jean-Luc Conseiller municipal d'Oullins-Pierre-Bénite	BONNEFOY Mireille Maire de Sérézin-du-Rhône
BERAL Agnès Adjointe au Maire de Brignais	PEYROUX Jean-François Conseiller délégué de Craponne
DUTHEL Gilles Vice-Président de la CAVBS	BONNEFOUX Richard Maire d'Ampuis

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 06 juillet 2026
Le Président,




Philippe LOCATELLI